



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2025_129 : Tourisme - Subvention exceptionnelle à Accesens
pour la mise à jour des circuits**

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Bernard MANILLERE

*Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,
Considérant que les panneaux des 5 circuits sont anciens et/ou ont changé de tracés,*

Il y a quelques années, AcceSens (ex. Braille et culture) a œuvré, avec les anciennes communautés de communes devenues Plaine Limagne et l'Office de tourisme de Riom-Limagne pour rendre accessible aux personnes en situation de handicap la découverte des bourgs d'Aigueperse, Artonne, Maringues, Randan et l'église de Thuret. Les outils mis en place ont aujourd'hui besoin d'une mise à jour ou d'un complément pour répondre aux besoins de l'ensemble des personnes en situation de handicap visuel, auditif ou mental.

Afin de mettre à jour et compléter l'offre touristique à destination des personnes porteur de handicap, Accesens a sollicité des fonds LEADER. L'action de cette structure s'étendant sur plusieurs EPCI (Riom Limagne Volcans, Thiers, Dore et Montagne, Billom Communauté et l'Agglomération du Pays d'Issoire, elle est éligible à un financement LEADER.

Sur Plaine Limagne, à la mise à jour des circuits de Maringues, Thuret, Randan et Aigueperse s'ajoute un nouveau circuit sur Artonne (retravaillé en fonction des nouveaux panneaux de la commune), ce qui mène à un total de 19 490 euros, en investissement. Le fonctionnement, lui, englobe le temps de travail pour Accesens, chiffré à 30 274 euros. Il est demandé à Plaine Limagne d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 9 952,88 € soit 20 % du montant total. Il existe la possibilité de tout payer en une seule tranche ou d'étaler le paiement sur 2026/2027 en déterminant les communes prioritaires (2 circuits en année 1 et 3 autres en année 2).

Le coût détaillé par commune se décompose comme suit :

Commune	Montant de la prestation (dépenses éligibles Leader)	Leader	Subvention de Plaine Limagne
Artonne	15 004,60 €	12 003,68 €	3 000,92 €
Aigueperse	11 521,40 €	9 217,12 €	2 304,28 €
Maringues	8 753,80 €	7 003,04 €	1 750,76 €
Randan	8 384,60 €	6 707,68 €	1 676,92 €
Thuret	6 100,00 €	4 880,00 €	1 220,00 €
TOTAL	49 764,40 €	39 811,52 €	9 952,88 €

À titre de comparaison, les subventions attribuées par les autres EPCI pour le projet 2025-2026 est le suivant :

- Riom Limagne Volcans : 5 968,28 € (Riom, Mozac, Volvic, Manzat et Ennezat, mais uniquement pour le handicap visuel)
- Thiers Dore Montagne : 3 660,88 € (Châteldon)
- Billom Communauté : 3 550,12 € (Billom)
- Agglo Pays d'Issoire : 4 999,39 € (Issoire et Usson)

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à AcceSens de 9 952,88 €,
- d'opter pour un financement étalé sur 2 ans,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des années 2026 et 2027,
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 063-200071199-20250708-CCPL_2025_129-DE

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement